

BAREME DE GESTION LOCATIVE - HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	8%	9,2%	10,4%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Rédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou réparations inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Commande et suivi du dossier de diagnostics techniques	●	●	●	
Visite conseil (pré-état des lieux de sortie)	●	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration de revenus fonciers	●	●	●	
Gérer au quotidien des difficultés rencontrées par le locataire	●	●	●	
Avenant au bail de location	○	●	●	100€ TTC à la charge du demandeur
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	200 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Aide à la déclaration fiscale	○	●	●	90€ TTC / lot
Etablissement et mise à jour de l'Etat des Risques et Pollutions (Diagnostic valable 6 mois et obligatoire pour tout nouveau bail)	○	○	●	30€ TTC
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	●	100 € TTC/dossier
Gestion du rééquipement d'un logement (ameublement ou/et électroménager)	○	○	○	Taux horaire de 50€ TTC
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	○	○	INCLUS DANS LE CADRE DE LA GLI 150 € TTC/dossier
Frais administratifs (correspondance, accès Extranet)	○	○	○	2 € TTC / mois / lot
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	○	10 € TTC/acompte
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	150 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	10 € TTC / lot / mois
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier

● Prestation comprise dans le montant des honoraires
Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

Représentation aux assemblées générales	☐	☐	☐	100€ TTC / AG
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	☐	☐	☐	3 € TTC/m ² (logement vide) 5 € TTC/m ² (logement meublé)
Assurance Loyers Impayés	☐	☐	☐	2,5% TTC des encaissements mensuels
Réévaluation d'un loyer sous-évalué	☐	☐	☐	150€ TTC

Toute autre prestation non mentionnée dans le barème ci-dessus sera facturée au taux horaire de 50€ TTC.

Honoraires forfaitaires pour simple Gestion de garage ou parking : 10 € TTC / mois.

Barème effectif à compter du 01 octobre 2026.